

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation : le 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois février à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIERES, Véronique BONNAUDET, Paul DOITEAU-LEVEE, Catherine FAUCHE, Lydie FAURE, Benoît PALLEE, Patrick POTTIER, Olivier POULAIN.

Étaient absents : Corinne GUILLON (pouvoir à Josette MUSSET)

Secrétaire de séance : Françoise MAIRESSE

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 janvier 2023
- Délibération « adoption du rapport CLECT – transfère compétence mobilité »
- Point urbanisme
- Divers devis :
 - Cimetière
 - Sol salle des fêtes
 - Siège 27
 - Nettoyage toit de la mairie + garage
 - Logiciel gestion du cimetière
- Point facture EDF
- Logement communal
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 4 JANVIER 2023 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 janvier 2023 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

DELIBERATION ADOPTION DU RAPPORT CLECT « TRANSFERT COMPETENCE MOBILITE BERNAY » :

Lors du dernier conseil municipal, les conseillers avaient demandé de surseoir la réponse en attendant de connaître le montant de la participation par habitant.

Madame le Maire rappelle que la somme retenue pour les Attributions de Compensation est de 176 760€ et informe le conseil que la population du territoire de Bernay est évaluée à 59.160 habitants.

Pour le transfert compétence mobilité Bernay, la participation par habitant sera donc de 2,98€ / an

Le rapport CLECT est adopté par l'ensemble des conseillers présents.

POINT URBANISME :

- Une demande de CU pour le 26 rue du Blois Fleuret aux QUATRE-HOUX.
- Une demande de permis de construire par Mme Catherine FAUCHE-DORGÈRE pour le 2bis rue du Châtelier St Pierre. Il s'agit de la réhabilitation d'un bâtiment agricole en habitation de 114m².

DIVERS DEVIS :

Cimetière : Construction d'un columbarium + deux bancs. Deux devis :

1. MERLETTE Bernay : 7.150€ (columbarium 8 places)
2. BERTHELOT Evreux : 7.110€ (columbarium 6 places)

Catherine relate sa mauvaise expérience avec MERLETTE. Madame Le Maire dit que le RDV assuré par MERLETTE n'était pas du tout professionnel comparé à BERTHELOT.

Le conseil demande un nouveau devis de BERTHELOT pour 8 places avec si possible un tarif proche de celui de MERLETTE.

Sol du hall de la salle des fêtes + sol des toilettes. Un devis qui date du mois d'avril 2022.

Madame Le maire rappelle le devis de la sté BOUDESSEUL à Goupillières d'un montant de 9.547,07€

Il est convenu de faire faire d'autres devis pour revêtement en peinture de sol et lino passage intensif.

Siège 27. Ajout de trois candélabres sur la route du moulin de la chapelle.

Détail de l'opération :

Réseau éclairage public isolé montant TTC : 17.000€

Participation de la commune 40% soit TTC : 5.667€

Après délibération, le devis est accepté à la majorité avec 6 pour et 5 contre.

Nettoyage du toit de la mairie et nettoyage/réparation du toit du garage. Deux devis :

Entreprise BM COUVERTURE à Pacy sur Eure : 3.834,67€

Entreprise TRISKEL COUVERTURE à Bernay : 6.262,74€

L'entreprise BM COUVERTURE est retenue à condition qu'il intègre dans son devis le « grattage de la mousse ».

Eric DEJEAN-SERVIÈRES s'engage à faire faire un devis par SERQUIGNY COUVERTURE.

Logiciel gestion du cimetière. Deux devis :

1. O MULTIMEDIA qui propose du clé en main (logiciel cimetière + numérisation de toutes les données) pour un montant TTC de **2.760€**
2. JVS MAIRISTEM qui propose une mise en œuvre personnalisée, la collecte et le traitement des données, une formation pour un montant TTC de **2.814€** + un abonnement annuel de **478€ TTC**

Madame Le maire explique qu'elle a interrogé une mairie cliente de O MULTIMEDIA. Mairie totalement satisfaite de ce logiciel.

Après délibération, le logiciel O MULTIMEDIA est adopté à la majorité des conseillers présents.

Point facture EDF. Période du 13/11/21 au 12/01/22 vs 13/11/22 au 12/01/23

ECLAIRAGE PUBLIC - PERIODE DU 13/11/2022 AU 12/01/2023						
ANNEE	CONSO	PRIX DU kWh	TOTAL ELEC	ABONNEMENT	TOTAL TAXES	MONTANT
2022	5283 kWh	6,76 c€	357,13 €	283,28 €	350,68 €	991,09 €
2023	3775 kWh	11,06 c€	417,51 €	275,24 €	192,15 €	884,90 €
DELTA	- 1508 kWh	4,3 c€	60,38 €	-8,04	-158,53	-106,19

Le Bourg :

2022 : 1881 kWh à 6,76c€ = 127,16€

2023 : 1335 kWh à 11,06c€ = 147,65€

En conclusion, la réduction d'une heure et demi par jour de l'éclairage public a permis de compenser l'augmentation du prix du kWh.

MAIRIE + EGLISE - PERIODE DU 13/11/2022 AU 12/01/2023

ANNEE	CONSO	PRIX DU kWh	TOTAL ELEC	ABONNEMENT	TOTAL TAXES	MONTANT
2022	1961kWh	10,69 c€	209,63 €	116,34 €	145,32 €	471,29 €
2023	2259kWh	13,88 c€	313,55 €	114,40 €	111,39 €	539,34 €
DELTA	+ 298kWh	3,19 c€	103,92 €	-1,94	-33,93	68,05 €

L'augmentation de consommation concerne l'église.

La consommation de la mairie est identique à N-1

LOGEMENT COMMUNAL :

Suite aux diagnostics, le logement est classé F ce qui implique que nous ne pouvons pas augmenter le loyer. Pour rappel il est à 470€.

Il a été convenu lors du dernier conseil que les charges passaient de 10€ à 20€. Finalement elles sont fixées à 35€ par mois, comprenant la consommation d'eau et la taxe poubelle. En fin d'année, nous ferons le point avec le locataire sur les charges réelles de l'année.

L'agence immobilière de Beaumont à en charge de nous trouver un locataire.

Elle nous propose :

Mandat de location :

12% du loyer annuel hors charges divisé par 2 entre le propriétaire et le locataire soit :

470€ X 12 X 12% = 676,80€ / 2 = 338,40€ chacun

Mandat de gestion :

Frais de bail : 12% du loyer annuel hors charges divisé par 2 : 338,40€

Frais de gestion (mensuels) :

7% du loyer mensuel hors charges : 32,90€

Ou 9% si souscription à la garantie totale Zelok couvrant les loyers impayés sans délai de carence : 42,30€

Après délibération, les frais de gestion avec souscription à la garantie totale Zelok est adoptée par l'ensemble des conseillers présents.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Redénomination de la Route de Brunetière.

Madame Le Maire explique qu'il y a beaucoup de confusion entre la route de la Brunetière du Noyer en Ouche et la Route de la Brunetière d'Ajou. De plus une partie de la route de la Brunetière porte aussi le nom de route du Noyer.

Madame Le Maire propose de renommer la « route de la Brunetière » : « route du Noyer ».

Elle précise avoir rencontré Mr Jean-Jacques PREVOST, Maire d'Ajou, pour lui exposer le projet et le conseiller de procéder à la renumérotation des trois habitations situées route du Noyer sur sa commune. En effet, elles sont sur le côté impair mais portent les N° 2, 2bis et 4.

Après délibération, le projet est adopté par l'ensemble des conseillers présents.

Présentation site informatique

Madame Le Maire présente le site informatique qui est apprécié par tous.

Lydie FAURE dit qu'il va falloir distribuer un courrier d'information aux habitants de la commune.

Projet aquatique Bernay.

Madame Le Maire informe le conseil qu'en conseil communautaire il a été voté la participation des communes par réfaction des attributions de compensation des communes au regard de la répartition au nombre d'habitants suivant la population DGF à hauteur de 13,28€ / habitant. Ce qui fait pour Le Noyer en Ouche 3.081€ par an.

Cette participation va être effective à compter de cette année et durera 25 ans (la durée du prêt contracté par INTERCOM)

TOUR DE TABLE :

Véronique BONNAUDET aimerait savoir s'il serait possible qu'une navette puisse passer 2 à 3 fois par jour en direction de Bernay. Cela pourrait aider à dynamiser les commerces, le cinéma, et plus tard le centre aquatique de Bernay.

Catherine FAUCHE informe le conseil qu'au Noyer il y a encore un four à pain qui se trouve dans la propriété de Mr BASSE, et propose d'organiser une fois par an, notamment à l'occasion de la journée du patrimoine, une journée « fabrication du pain ».

Olivier POULAIN nous informe que le comité des fêtes va organiser un loto le 4 mars 2023.

Benoît PALLEE nous relate le RDV avec l'assistante sociale concernant un habitant du Noyer qu'il convient de reloger. Celui-ci accepte de quitter le Noyer pour les communes aux environs.

Il demande s'il est possible de lui fournir du pétrole pour se chauffer.

Après délibération, le conseil accepte.

La séance est levée à 21H30

Josette MUSSET
Le Maire,